

REDICTION: 10, rue du Palatin (à la place de la Tréfilerie) TOURCOING, rue VEYRE, 39

LE GAZETTE Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS: 0.75 par semaine, 3 francs par mois, 10 francs par trimestre, 30 francs par semestre, 60 francs par an.

Rejoindra-t-on ?

Dixers joutaux ont publié la note suivante: L'interpellation de lundi n'est pas la série. Les progressistes, réunis avant le départ de l'Assemblée, ont discuté l'opportunité d'une interpellation sur la politique générale avant la séparation des Chambres. Cette interpellation a été décidée en principe. Il reste à désigner l'interpellé.

Denemark

La situation politique de Danemark est des plus calmes. Depuis le vote de la loi sur la Chambre des députés, le roi a maintenu sa position de médiateur. Pendant ces longues années, le roi a maintenu sa position de médiateur. Pendant ces longues années, le roi a maintenu sa position de médiateur.

Les laines poignées

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Miran une demande d'interpellation sur les mesures qu'il compte prendre au sujet des laines poignées sur certains marchés du Nord.

Physionomie de la Chambre

L'ordre du jour n'est pas rempli. On a discuté le projet de loi relatif à la répartition des sièges dans les collèges électoraux.

Assassinat d'une vieille rentière

Paris, 29 mars. — Un crime a été commis le 27 mars à Arcueil-Cachan. La victime est une rentière domiciliée dans cette localité, 25 rue du Parc. Elle se nomme Marie Tempier, née Guiller. Elle était âgée de soixante-trois ans.

Le successeur de Joubert

Un généralissime de 35 ans. Londres, 29 mars. — Le général Louis Durr, qui est désigné pour succéder au général Joubert, n'est âgé que de trente-cinq ans. C'est un des plus jeunes officiers de l'armée française.

Les élections municipales à Dunkerque

Nous avons reproduit, à propos des élections municipales à Dunkerque, un extrait paru dans les journaux de notre excellent confrère le 'Généraliste'.

L'enseignement clérical

Le Doyen de Tours, raconte le fait suivant qui se serait passé à Paris. Un certain nombre de prêtres ont été envoyés dans les écoles communales.

Les élections municipales à Dunkerque

Nous avons reproduit, à propos des élections municipales à Dunkerque, un extrait paru dans les journaux de notre excellent confrère le 'Généraliste'.

Les listes électorales à Bordeaux

Le président des listes électorales de Bordeaux a déclaré que les listes sont closes.

Les obsèques

Bismontain, 29 mars. — C'est à une inflammation des reins que le général Joubert a succombé. Sa maladie a été assez foudroyante.

Les Boers se ressaisissent

Tout fait croire que les armées anglaises ne pourront pas reprendre leurs opérations de guerre avant un mois. Pour un lendemain de victoire, c'est la situation des plus fausses, on en conviendra.

Le travail des enfants

Les vacances de Pâques approchant, les commissions sauries de projets s'occupent de la question du travail des enfants.

Le monopole des impositions

Le projet de loi relatif au monopole des impositions a été discuté au Sénat.

La séance

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Dauchamp.

Les listes électorales à Bordeaux

Le président des listes électorales de Bordeaux a déclaré que les listes sont closes.

L'élection du Rhône

Le Sénat discute la question de l'élection du Rhône.

Le combat de Warront

Warrenton, 28 mars. — Ce matin, au point du jour, un fort détachement boer a attaqué les forces anglaises de Warront.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.

On dit...

Un arrivant de la province d'Alsace. — Le 23 mars, un arrivant de la province d'Alsace a été arrêté à la frontière.